

CHSCT DGAC

COMPTE-RENDU DU CHSCT DU 6 JUIN

Pour le SPAC/CFDT : Colette Dumont.

I - Approbation du dernier CR du 21-06-2006.

II - Suivi des questions abordées au CHSCT précédent :

Hygiène et Sécurité

Remarque syndicale sur la disparition de la Mission HSCT .

Réponse de l'administration : ce n'est pas une disparition, c'est une réorganisation du SG, qui a choisi de l'inclure dans le fonctionnement de SDP 2 / Réglementation.

La suppression du poste d'inspecteur du travail, chef de la mission, a été décidée en mars 2005.

Les postes d'animateur et d'assistante seront maintenus dans l'effectif de SDP 2.

Mise sur Intranet des documents concernant les CHSCT : PV des CHSCT des différents sites, plaquette harcèlement, réglementation... -M. Charve (SG/SDP) fait remarquer que l'Intranet existant est très mal conçu, et qu'une nouvelle présentation est en cours pour en faciliter l'accès.

Défibrillateurs.

- 12 sont déjà en place, sur les sites DGAC où une infirmière et un médecin sont présents.
- 3 pour Météo-France.
- 10 seront achetés tous les ans sur 5 ou 6 ans pour équiper les autres sites en application d'un texte du 4 mai 2007, concernant leur utilisation : toute personne peut l'utiliser...

Une information sera faite par les services médicaux pour présenter ces appareils, lors de la formation des secouristes.

- la localisation de l'installation de ces défibrillateurs a été faite en coordination avec le Dr.Kalfon, et MM. Morel (dernier chef de la mission HCT), et Guillotie (précédent animateur) pour établir les critères de choix.
- l'achat par les DAC est en discussion, un appareil coûte 3 000 euros !

La plaquette « Harcèlement moral » est détournée de ses objectifs d'origine ? Pas de problème on va la changer !

2 formations ont eu lieu, une 3ème est prévue à l'automne, les suivantes se feront en fonction des demandes, et sachant que la formation se fait sur la base du volontariat, elle pourrait se faire en province. Une O.S. constate que la formation, bien adaptée, ne débouche sur rien, les problèmes de souffrance au travail sont toujours là et identifiés, mais pas traités. Les O.S. considèrent que la balle est dans leur camp. Mise au point de M. Charve : le mot « cellule » ne lui plaît pas, il le remplace par « réseau », la gestion de ce problème resterait le « bébé » de l'administration, le réseau serait là pour alerter et signaler les cas à l'administration, avec l'accord ou pas de la victime.

Les O.S. trouvent que la plaquette est détournée.

Il se trouve que M. Charve veut rectifier la plaquette...

Pour le Dr.Kalfon, qui a participé à une réflexion interministérielle sur « le mal-être au travail », la prise en compte doit être faite par le médico-social et la hiérarchie. Il a constaté que la synergie existe bien à la DGAC. Ces cellules telles qu'elles sont prévues dans la plaquette, soulèveraient un problème de déontologie sur le secret médical et social rendant leur fonctionnement impossible.

Pour que les cas soient pris en compte, il faudrait que la hiérarchie sur tous les sites soit sensibilisée. Aussi des stages de management avec une information sur le harcèlement moral sont envisagés pour l'encadrement.

Climatisation des vigies.

Un questionnaire a été envoyé pour faire un état des lieux des climatisations dans les vigies, très peu de réponses sont revenues à la DO. Une relance est demandée, des modifications seront réalisées en fonction des retours de réponses.

A suivre ...

Mise en oeuvre de l'interdiction de fumer à la DGAC.

L'application de la loi s'est relativement bien passée, à la DAC/N 2 salles fumeurs existent, une cabine fumeur a été installée sur le site SIA.

III - Bilan accidents pour 2006.

La documentation est disponible auprès de la permanence nationale du SPAC CFDT.

IV – Amiante.

Les 150 ouvriers de la DGAC concernés ne sont pas exposés à l'amiante dans leur travail.

Un bilan est demandé pour le 01.06.2007 par la DGAFP (note envoyée précédemment).

Le dossier technique amiante (DTA) n'est pas complet à la DGAC, pas d'information sur la présence d'amiante sur les sites des SEFA.

Pour les logements individuels d'habitation, il n'y a pas d'obligation de déclaration, elle a été faite pour les Cités de l'air, logements collectifs.

V - Evaluation des risques.

Présentation de l'application sur le WEB du logiciel qui permettra d'établir les fiches de risques.

Phase test dans un premier temps, l'application sera mise sur le réseau fin juin 2007.

VI - Information sur la réglementation vibrations et bruit.

Voir les textes envoyés sur Lotus concernant l'exposition aux vibrations et au bruit.

Information faite par Charles Guillotie :

- Vibrations : les dommages concernent le bras par l'utilisation de matériels.
le corps avec la conduite d'engins.

Il faut procéder à des mesures vibrométriques avec une évaluation des risques et enchaîner sur une formation et une information.

Peu d'agents sont concernés à la DGAC.

- Bruits : évolution de la réglementation en fonction des normes européennes.

VII – Questions diverses.

- Le CHSCT du SNA RP est en cours de réalisation, il existe des problèmes de personnel, la date est cependant fixée : 02.07.07.
- Plan de prévention du risque routier : normalement chaque CHS devait le mettre en œuvre ; le point a été traité à l'avant dernier CHSCT.

PS : Un communiqué sera diffusé sur Intranet par M. Bascou, chargé de com. du SG, très rapidement pour donner un relevé de conclusions sur cette séance.

